

22-60/1985

CAIC022

60

1985

---

# Groupe de travail sur le financement des arts au Canada

---

P.G. • BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHEPPARD

Document de travail  
Octobre 1985

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

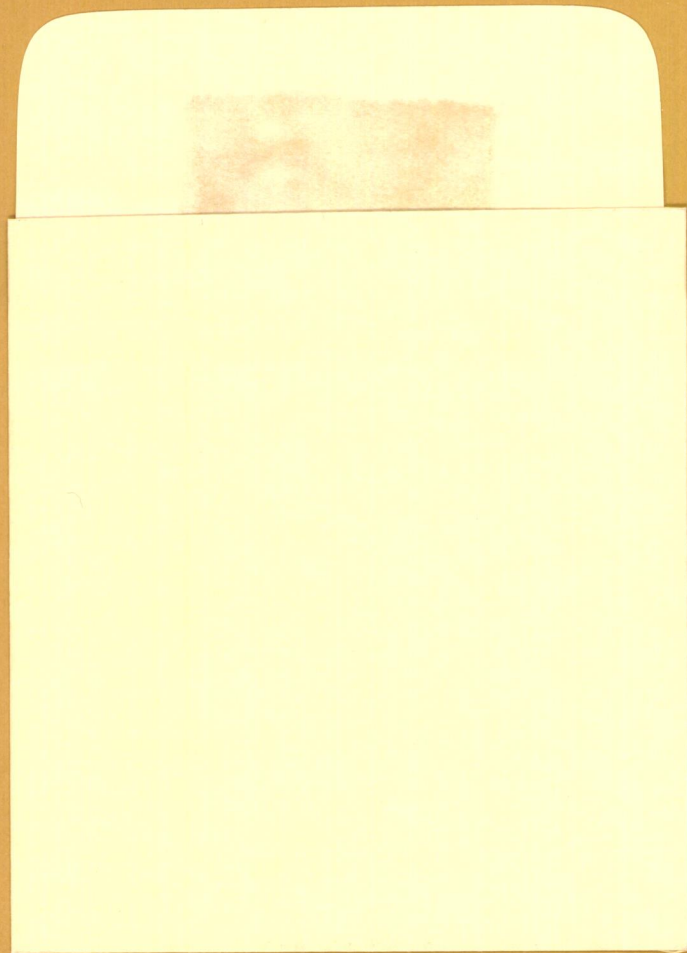
---

---

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00607 978 7



P.G. ■ BIBLIOTHÉCAIRE  
UNIVERSITÉ DE SHERRBOURNE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE  
FINANCEMENT DES ARTS  
AU CANADA

- DOCUMENT DE TRAVAIL -

OCTOBRE 1985

N° de cat. Co22-60/1985  
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985  
ISBN 0-662-54058-1

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉFACE

I.	MANDAT .....	1
II.	LES FAITS .....	3
	A) ARTS D'INTERPRÉTATION .....	3
	B) ARTS VISUELS .....	7
	C) LITTÉRATURE .....	11
III.	SOURCES DE FINANCEMENT .....	13
	A) LES ÉCONOMIES, SOURCE DE REVENU .....	13
	B) REVENU GAGNÉ .....	13
	C) COLLECTE DE FONDS DANS LE SECTEUR PRIVÉ:	
	Les particuliers .....	14
	Les fondations .....	15
	Les entreprises .....	15
	D) LES POUVOIRS PUBLICS .....	16
IV.	INCITATIONS .....	17
	A) IMPÔT .....	17
	B) BÉNÉVOLAT .....	18
	C) FINANCEMENT CONJOINT .....	18
	D) AUTRES POSSIBILITÉS .....	19
	CONCLUSION .....	20
	APPENDICE MANDAT .....	21
	MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL .....	23

## PRÉFACE

Le présent document soulève diverses questions que le Groupe de travail se propose d'étudier avant de formuler un rapport à l'intention des ministres des Finances et des Communications. Le Groupe de travail sur le financement des arts est chargé d'examiner des moyens d'améliorer le financement des arts au Canada. Il se compose de **M. E.C. Bovey** (président) et **Mme Joan Chalmers**, de Toronto, et **M. Michel Théroux**, de Montréal. **M. André Fortier** en est le directeur général. Conformément à ses attributions, le Groupe de travail s'intéressera principalement aux arts d'interprétation, aux arts visuels et à la littérature.

Au moyen du présent document, largement distribué, nous voulons aider la réflexion des particuliers, des groupes et des organismes artistiques qui désirent exprimer leurs vues et leurs idées sur le financement des formes d'art mentionnées plus haut. Le document comprend 26 questions, présente des renseignements précis sur les arts et provoquera, nous l'espérons, des réactions chez les lecteurs. Nous recevrons avec plaisir les mémoires, renseignements, suggestions et observations qu'il aura pu susciter. Comme nous tiendrons aussi des consultations, nous souhaitons avoir en main toutes les communications pour le 15 décembre 1985. Ces communications et observations seront considérées comme documents publics, à moins d'avis contraire de la part de l'expéditeur.

Veillez envoyer vos communications à l'adresse suivante:

Groupe de travail sur le financement des arts au Canada  
Immeuble Journal nord  
300, rue Slater, 14e étage  
Ottawa, Canada  
K1A 0C8  
Téléphone (613) 957-7250

## DOCUMENT DE TRAVAIL

### 1 - MANDAT

C'est à l'occasion de la présentation du budget du 23 mai 1985 que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a annoncé la constitution d'un groupe d'étude sur le financement des arts au Canada:

**Le secteur des arts et de la culture joue un rôle crucial dans la préservation et la croissance de notre patrimoine intellectuel. Ce secteur est non seulement un motif de fierté pour les Canadiens, mais aussi une importante source d'emploi, comme il a été souligné à la Conférence économique nationale. J'annonce, en collaboration avec le ministre des Communications, l'établissement d'un groupe de travail spécial chargé de proposer des initiatives de nature à inciter le secteur privé à soutenir davantage les arts.**

Un mois plus tard, le 26 juin, M. Wilson et le ministre des Communications, M. Marcel Masse, annonçaient conjointement la nomination des membres dont ils précisaient les attributions (voir l'appendice).

La création du groupe de travail répond à un objectif très précis: rendre le financement des arts au Canada plus efficace. Le gouvernement entend respecter ses engagements envers les arts mais, compte tenu de sa situation financière, il espère que le groupe de travail trouvera les moyens d'accroître l'appui du secteur privé. L'étude portera principalement sur les arts d'interprétation, les arts visuels et la littérature.

Au départ, le groupe de travail tient à souligner qu'on ne lui a pas donné pour objectif de réduire les déboursés du gouvernement dans le domaine des arts.

Par ailleurs, au Canada comme à l'étranger, les arts ne cessent de prendre de l'ampleur. Au pays, bien que la qualité se soit remarquablement améliorée dans la plupart des disciplines, il nous faut maintenir, voire hausser, le niveau atteint. En outre, de nombreuses régions au Canada doivent se contenter d'un nombre restreint d'installations et d'activités artistiques, et ce, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années. Notons également que le nombre d'artistes créateurs, d'interprètes et d'écrivains a fortement augmenté au cours de la dernière décennie, mais cette richesse n'est pas exploitée à fond.

**En somme, nous estimons qu'en 1995 les arts devraient disposer annuellement de deux cent millions de dollars de plus, sans compter les ajustements exigés par l'inflation.**

L'argent nécessaire peut provenir de diverses sources: les consommateurs, le secteur privé, les pouvoirs publics, ainsi que les économies résultant d'une meilleure gestion des productions artistiques, pourvu que de telles économies ne nuisent pas au maintien de la qualité artistique. Le groupe d'étude traitera essentiellement de ces préoccupations d'ordre général.

À cette fin, il rassemblera les données et les statistiques connues et entreprendra des travaux de recherche. Toutefois, il estime qu'il ne peut véritablement formuler une méthode efficace de financement des arts sans connaître les vues et les recommandations de toutes les parties concernées. Aussi a-t-il conçu un document de travail à l'intention des particuliers et des organismes désireux de lui soumettre des mémoires, des données, des suggestions ou des observations. Y sont énoncées certaines questions susceptibles d'être traitées en partie ou en totalité.

À noter qu'il s'agit uniquement d'une toile de fond; les intéressés sont tout à fait libres de mettre au jour d'autres points qui ne figurent pas dans le document de travail, à condition qu'ils se rapportent aux arts d'interprétation, aux arts visuels ou à la littérature.

---



## II - LES FAITS

### A) ARTS D'INTERPRÉTATION

Le Conseil des Arts du Canada a subventionné en 1982, 203 compagnies d'arts d'interprétation, soit quatre fois plus que les 45 qu'il aidait dix ans plus tôt<sup>(1)</sup>. Le nombre total de représentations de ces compagnies atteignait 25 000 en 1982, trois fois plus qu'en 1972. Au titre des dépenses et revenus, l'augmentation a été plus modeste, soit 60% en dollars constants. Au cours de la même période, le secteur privé (particuliers, entreprises, fondations) a doublé son aide aux arts d'interprétation alors que les trois paliers de gouvernement n'accroissaient leur soutien que de 46%. Les recettes des guichets ont augmenté encore moins (40%) mais les autres revenus gagnés ont presque quintuplé entre 1972 et 1982. Les auditoires ont augmenté de 66%.

Les compagnies d'arts d'interprétation subventionnées par le Conseil des Arts du Canada ne sont pas les seules compagnies professionnelles au Canada. Statistique Canada a inclus 356 compagnies professionnelles dans sa dernière enquête annuelle<sup>(2)</sup> et estime pouvoir en inclure 120 autres dans ses enquêtes futures. Il existe, en outre, un nombre indéterminé de groupes et d'organismes commerciaux: festivals, théâtres, ensembles de musique populaire. On sait peu de chose au sujet de ces groupes et organismes mais ils n'en constituent pas moins une part importante de l'activité des arts d'interprétation au Canada.

**QUESTION 1:** Doit-on s'attendre à la continuation des tendances indiquées dans la base de données du Conseil des Arts du Canada?

- 0 -

Examinons de plus près certains aspects du financement des arts d'interprétation.

#### Revenus gagnés

En ce qui a trait aux compagnies subventionnées par le Conseil, les recettes des guichets et autres revenus gagnés sont demeurés relativement stables par rapport aux dépenses totales durant la période étudiée, mais n'atteignaient en 1982 que 49% des coûts.

(1) Conseil des Arts du Canada, Statistiques diverses sur les arts, mai 1985.

(2) Statistique Canada, Enquête sur les arts d'interprétation, 1985.

**QUESTION 2:** Peut-on modifier cette situation et espérer que le consommateur assumera une plus large part du financement des arts d'interprétation dans les années à venir?

- 0 -

#### Aide du secteur privé

L'aide du secteur privé a augmenté, passant de 10% des dépenses totales en 1972 à 14% en 1982. Cette hausse est tout à fait remarquable, compte tenu de l'augmentation du nombre de compagnies et d'activités artistiques et de la montée de l'inflation durant cette période. Malgré tout, l'aide du secteur privé ne représente que le quart du soutien total aux arts, les pouvoirs publics en assurant encore la plus large part.

**QUESTION 3:** Peut-on s'attendre à ce que le secteur privé maintienne son rythme de croissance en matière d'aide aux arts ou même l'accélère?

- 0 -

#### Aide du secteur public

La part des pouvoirs publics, exprimée en pourcentage, a fluctué d'année en année. De 37% en 1972, elle est tombée à 35% en 1982 après avoir atteint 41% en 1977. La contribution du Conseil des Arts du Canada a cependant baissé de façon dramatique, passant de 22% en 1972, à 16% en 1982. Cette baisse fut compensée en partie par une augmentation de la part des provinces, laquelle s'est élevée de 11% en 1972, à 13% en 1982, atteignant même 15% en 1977. L'aide des municipalités est demeurée assez stable durant toute la période, soit de 4% à 5%.

**QUESTION 4:** Compte tenu de la situation financière des gouvernements et de la croissance prévue des arts d'interprétation, quelle part du financement accru exigé par cette croissance artistique pourrait être assumée par les divers paliers de gouvernement?

- 0 -

### Déficits

Les déficits sont chose courante dans les arts d'interprétation au Canada. Périodiquement, les pouvoirs publics ont recours à des mesures et subventions spéciales en vue de les éliminer. Les données du Conseil des Arts montrent qu'en moyenne les déficits atteignent chaque année approximativement 2% des dépenses totales. Leur accumulation constitue en peu de temps un lourd fardeau.

**QUESTION 5:** Que faut-il faire pour éviter ou réduire les déficits annuels des compagnies artistiques?

- 0 -

### Installations

#### a) Construction et aménagement

Un important programme de construction et de rénovation de salles de spectacle a suivi, presque sans interruption, le grand programme de développement des infrastructures culturelles mis en oeuvre durant l'année du Centenaire (1967). De bonnes installations sont essentielles à la qualité des arts d'interprétation, mais le secteur privé y engloutit souvent de très fortes sommes et les pouvoirs publics, sur les plans fédéral, provincial et municipal, des sommes plus considérables encore.

**QUESTION 6a):** Quels seront à l'avenir les besoins de construction et de rénovation dans les arts d'interprétation? À ce propos, pourrait-on répartir différemment la part du secteur privé et celle du secteur public?

- 0 -

#### b) Fonctionnement

Les installations des arts d'interprétation sont la propriété de l'un ou de l'autre de trois types d'institutions qui en gèrent également le fonctionnement:

- ° soit des divers échelons des pouvoirs publics (directement, par leurs ministères, ou indirectement, par les conseils d'administration dont ils nomment les membres ou encore par les établissements qu'ils subventionnent, par exemple les universités)

- ° soit des entreprises ou sociétés privées (sur une base commerciale)
- ° soit des compagnies artistiques elles-mêmes.

En somme, l'exploitation des installations absorbe une part importante de l'aide publique et privée.

**QUESTION 6b)**: Quels sont les besoins de financement en cette matière? Pouvons-nous trouver mieux que le système actuel?

- 0 -

#### Artistes créateurs et interprètes

Selon les données du recensement de Statistique Canada, il y avait au Canada en 1981, 38 475 artistes pratiquant les arts d'interprétation et les arts audio-visuels, alors qu'en 1971 il n'y en avait que 18 400 - augmentation remarquable de 109%. Durant cette période, la main-d'oeuvre canadienne totale n'a augmenté que de 39%.

**QUESTION 7:** Ces tendances continueront-elles à se manifester durant la prochaine décennie?

- 0 -

#### Activité commerciale

Dans les arts d'interprétation au Canada, il existe un certain nombre de compagnies et de groupes commerciaux. On attribue généralement la réussite commerciale soit à la forme d'art, soit à la nature de l'activité, soit à certaines circonstances particulières.

**QUESTION 8:**

- a) Quels sont les besoins du secteur commercial des arts d'interprétation - l'investissement, par exemple?
- b) Comment concevez-vous un équilibre raisonnable entre l'activité commerciale et non-commerciale dans les arts d'interprétation?

- 0 -

## B) ARTS VISUELS

### Musées d'art<sup>(3)</sup>

Le nombre des musées d'art subventionnés par le Conseil des Arts du Canada s'est élevé de 15 à 20 entre 1971 et 1981. Leurs dépenses totales, cependant, ont augmenté de 127%, en dollars constants, durant cette période. En 1981, ces musées d'art ont tiré leur revenu principalement de sources publiques, soit 60% environ de leurs dépenses totales. La contribution du secteur privé s'est élevée à 24% des dépenses totales et a servi principalement aux acquisitions. Le revenu gagné a couvert le reste des dépenses, soit 16%.

Bien que le nombre des expositions ait varié d'une année à l'autre, on note une augmentation marquée de 1971 à 1981, soit de 287 à 580. Le nombre des visiteurs s'est également accru, mais pas autant: de 1 580 000 en 1971, il est passé à 2 151 000 en 1981, ayant atteint en 1979, un sommet de 3 147 000. Le nombre des abonnés des musées d'art a augmenté presque cinq fois durant cette période et le personnel de ces musées a triplé.

### Centres dirigés par des artistes<sup>(3)</sup>

Le Conseil des Arts du Canada a commencé à subventionner les centres dirigés par des artistes en 1973. En 1981, 23 centres bénéficiaient de l'aide du Conseil. Plus nombreux que les musées d'art, les centres sont moins coûteux. Leurs dépenses représentent, en effet, moins de 4% des dépenses globales des musées et des centres subventionnés par le Conseil. Les centres n'en dépendent pas moins des subventions publiques, lesquelles ont constitué, en 1981, 81% de l'aide reçue, les contributions du secteur privé s'élevant à 9% et le revenu gagné à 12%.

### Musées

Il faudra étudier plus à fond les données disponibles sur les musées pour en déduire les tendances de la dernière décennie. Ceci dit, on sait que les musées ont compté principalement sur l'apport des pouvoirs publics (fédéraux, provinciaux et municipaux) durant plusieurs décennies. Les chiffres les plus récents de Statistique Canada<sup>(4)</sup> nous indiquent que la part des pouvoirs publics était de 78% en 1979 et de 80% en 1974. Les autres revenus, représentant environ 20% des dépenses totales, provenaient des revenus gagnés et du secteur privé.

(3) Conseil des Arts du Canada, Statistiques diverses sur les arts, mars 1985.

(4) Statistique Canada, Statistiques sur la culture - Musées, galeries d'art et établissements assimilés - 1979.

**QUESTION 9:** À partir de l'expérience passée peut-on prévoir que les grandes lignes en matière de financement des musées, des musées d'art et des centres dirigés par des artistes se maintiendront durant une autre décennie?

- 0 -

Regardons-y d'un peu plus près.

**Aide du secteur public**

L'aide publique consacrée aux musées et musées d'art porte à croire que leur financement est semblable à celui des établissements d'enseignement.

**QUESTION 10:** Le gouvernement doit-il prendre comme modèle les paramètres de financement des établissements d'enseignement pour les appliquer aux musées et musées d'art?

- 0 -

**Revenus gagnés**

Non seulement les revenus gagnés représentent-t-il une petite part seulement du revenu total des musées et musées d'art - moins de 20% - mais ils sont en voie de diminution. En comparaison, aux États-Unis, les revenus gagnés couvrent presque la moitié des dépenses totales des musées d'art. En outre, certains de nos musées n'exigent pas de droit d'entrée, contrairement à la pratique courante dans plusieurs pays d'Europe.

**QUESTION 11:** Comment faire en sorte que les visiteurs assument une plus large part du financement des musées? Les musées publics canadiens devraient-ils en règle générale exiger un droit d'entrée?

- 0 -

### Aide du secteur privé

Le secteur privé ne subventionne qu'une faible portion des programmes des musées d'art, environ 6%. Néanmoins, le nombre des membres auxiliaires des musées d'art a quintuplé en dix ans, selon les données recueillies par le Conseil des Arts du Canada.

- QUESTION 12:**
- a) Comment inciter le secteur privé à soutenir plus largement les musées et les musées d'art?
  - b) Les membres auxiliaires devraient-ils jouer un rôle plus important dans le financement des musées et musées d'art?

- 0 -

### Installations et acquisitions

Des sommes importantes d'argent sont collectées auprès de sources privées pour la construction et l'aménagement de nouveaux musées et musées d'art. Le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada estime qu'en 1985-1986, le secteur privé devra fournir 18,5 millions de dollars pour répondre aux besoins de construction et d'aménagement des musées et musées d'art. En 1984-1985, les dons privés destinés à l'acquisition d'oeuvres d'art et d'artefacts et les oeuvres d'art offertes aux musées ont atteint une valeur globale estimative de 13,5 millions de dollars.

- QUESTION 13:**
- La construction et l'aménagement de musées et musées d'art seront-ils moins nécessaires au cours de la prochaine décennie et verrons-nous, par conséquent, un transfert de fonds aux programmes?

- 0 -

### Artistes visuels

Dans une enquête menée en 1978 sur les artistes visuels, dans le cadre du programme de la Statistique de la culture, de Statistique Canada, on rapporte que le revenu moyen d'artistes travaillant à temps plein était de 7 600 \$ (environ 60% du revenu moyen de la main-d'oeuvre canadienne) et que la moitié seulement de ce revenu provenait de la vente de leurs oeuvres. Les artistes pratiquant leur art à temps partiel étaient encore plus mal partagés: leur revenu moyen était de

6 400 \$, dont 1 000 \$ seulement provenait de la vente d'oeuvres. L'enquête a couvert 3 500 peintres, sculpteurs et autres artistes visuels et graphiques.

**QUESTION 14:** a) Comment pouvons-nous ménager aux artistes plus d'occasions de vente, afin que la pratique de leur art rapporte un revenu acceptable?

b) Combien plus d'artistes faut-il aider?

- 0 -

Galeries d'art commerciales et maisons de vente aux enchères

Les galeries d'art commerciales et les maisons de vente aux enchères constituent un secteur important de l'activité en arts visuels au Canada. Elles permettent aux artistes canadiens de faire connaître leurs oeuvres et sont, pour certains, une source importante de revenu.

**QUESTION 15:** Les galeries d'art commerciales et les maisons de vente aux enchères savent-elles développer efficacement les marchés des artistes canadiens?

- 0 -



### C) LITTÉRATURE

Il n'entre pas dans le mandat du Groupe de travail sur le financement des arts d'examiner l'industrie du livre. Nous croyons savoir que l'édition fait l'objet d'autres études au ministère fédéral des Communications et à d'autres paliers de gouvernement. Nous limiterons donc notre étude à la création littéraire, proprement dite, manifestée dans les livres et revues, et telle que définie dans le cadre des programmes du Conseil des Arts du Canada.

Les données touchant le programme de subventions globales du Conseil des Arts aux maisons d'édition montrent que la publication d'ouvrages canadiens admissibles aux subventions a augmenté de 14% entre 1977 et 1984. Durant cette dernière année, 1 296 nouveaux titres ont été publiés. Le nombre de livres de cette catégorie inscrits aux catalogues courants des maisons d'édition a augmenté de 43%, passant de 9 800 en 1977 à 14 000 en 1984. Durant ces sept années, les ventes commerciales sont passées de 24,9 à 41,6 millions de dollars. Au cours de la même période, les subventions globales du Conseil des Arts à l'édition sont passées de 1 430 000 \$ à 2 945 000 \$. En réalité, exprimées en dollars constants, les ventes commerciales ont diminué de 9% au cours des années étudiées, tandis que l'aide du Conseil des Arts augmentait de 10%. D'autre part, le Conseil indique qu'en 1984, ses subventions aux maisons d'édition de langue anglaise couvraient seulement 40% du déficit provenant de la publication d'oeuvres littéraires, en comparaison de 80% deux ans plus tôt. De même, les subventions attribuées aux maisons de langue française couvraient en 1984, 36% du déficit, comparées à 50% en 1982.

Selon une enquête sur les écrivains, menée en 1979 par Statistique Canada, 28% seulement d'entre eux avaient pratiqué leur métier à temps plein l'année précédente (plus de 30 heures par semaine): la moitié seulement de leur revenu annuel (12 500 \$) provenait de leurs écrits.

Le Conseil des Arts rapporte qu'il a soutenu 103 revues littéraires ou artistiques en 1984, en comparaison de 68 en 1977, et qu'il leur a attribué des subventions de 1 873 000 \$ en 1984 et 1 100 000 \$ en 1977. Ces montants représentent en réalité une réduction de 12% en dollars constants.

Nous n'avons pas de données immédiatement disponibles sur l'aide apportée à la création littéraire par les autres paliers de gouvernement et les autres programmes fédéraux. Il nous faudrait aussi enquêter sur les pertes nettes subies par les maisons d'édition dans la publication d'ouvrages littéraires. Certaines questions, néanmoins, peuvent faire l'objet d'une attention immédiate.

- QUESTION 16:**
- a) Dans quelle mesure les maisons d'édition devraient-elles participer financièrement à la production d'oeuvres littéraires?
  - b) Comment diriger les dons du secteur privé vers les maisons d'édition en vue de la publication d'oeuvres littéraires?
  - c) Comment augmenter le nombre et le revenu des auteurs pratiquant la création littéraire à temps plein?
  - d) Dans quelle mesure les revues littéraires ou artistiques devraient-elles faire leurs frais?

### **III - SOURCES DE FINANCEMENT**

Au cours des quatre dernières décennies, l'épanouissement des arts au Canada s'est accompagné d'une expansion considérable des sources de financement. Non seulement le revenu gagné, provenant de la vente de billets et de la vente d'oeuvres d'art, s'est-il notablement accru, mais les particuliers, les entreprises, les fondations et les pouvoirs publics à tous les paliers ont intensifié leur aide aux arts. Ces sources sont toutes d'importance primordiale pour le futur financement des arts, comme l'est aussi un contrôle plus poussé des dépenses artistiques.

#### **A) LES ÉCONOMIES, SOURCE DE REVENU**

Tout organisme artistique est fondé sur la compétence de la direction artistique. Privé de l'inspiration qu'un bon directeur ou conservateur lui apporte, l'organisme artistique dépérit. Cependant, il a aussi besoin d'une saine gestion. À cet effet, un conseil d'administration composé de personnes bénévoles vivement intéressées au soutien des arts aide habituellement le personnel artistique de l'organisme. Dans le cas de grands et de moyens organismes, le conseil engage ordinairement un administrateur à temps plein ou partiel. Dans bien des cas, cet arrangement donne de bons résultats. L'expérience nous a appris, cependant, que souvent le contrôle budgétaire fait défaut, les techniques de mise en marché et de promotion sont insuffisantes et les possibilités de collecte de fonds constamment surestimées. Cet état de choses entraîne, en fin de compte, des déficits répétés.

- QUESTION 17:**
- a) Quelles améliorations gestionnelles permettraient aux organismes artistiques de réaliser des économies?
  - b) Un système de contrôle des coûts représente-t-il un moyen praticable d'économie dans les arts? Quels genres de dépenses pourrait-on réduire le plus efficacement sans nuire à la qualité des réalisations artistiques?

#### **B) REVENU GAGNÉ**

Les artistes et les organismes artistiques tirent leur revenu gagné d'une variété de sources: vente de billets, admissions, vente de produits artistiques et vente auxiliaire - de livres, catalogues, reproductions, affiches, etc.

- QUESTION 18:**
- a) Quelles améliorations faudrait-il apporter aux pratiques de financement, de mise en marché et de gestion des organismes artistiques pour que s'accroissent les publics des arts d'interprétation, des arts visuels et de la littérature?
  - b) La hausse du prix d'admission est-elle un moyen praticable d'augmenter le revenu des organismes artistiques?
  - c) Quelles techniques permettraient d'accroître la vente des produits artistiques? Serait-il possible d'augmenter le revenu gagné provenant des droits versés par les médias? Peut-on exploiter plus vigoureusement la vente commerciale?
  - d) Dans quelle mesure la vente de produits tels que les affiches, souvenirs, catalogues et programmes peut-elle augmenter le revenu des organismes artistiques?

- 0 -

**C) COLLECTE DE FONDS DANS LE SECTEUR PRIVÉ**

**1. Les particuliers**

Plusieurs estiment, dans le monde des arts, qu'il est nécessaire d'aller chercher plus d'argent du secteur privé si l'on veut que l'expansion et l'épanouissement des arts se poursuivent.

- QUESTION 19:**
- a) Des membres d'un conseil d'administration qui, eux-mêmes, soutiennent financièrement les arts sont-ils des collecteurs de fonds plus efficaces que d'autres?
  - b) Faut-il encourager les bienfaiteurs privés à commanditer des manifestations artistiques au même titre que les entreprises?
  - c) Dans quelle mesure peut-on accroître le financement des arts par l'organisation d'activités spéciales: dîners-bénéfices, ventes aux enchères, soirées de gala, etc.?

- 0 -

## 2. Les fondations

Les artistes et les organismes artistiques s'adressent de plus en plus aux fondations pour obtenir de l'argent.

- QUESTION 20:**
- a) Comment persuader les fondations d'offrir aux arts une plus grande part de leurs dons?
  - b) Faudra-t-il à l'avenir encourager les fondations à financer des formes d'art particulières, des besoins précis ou des oeuvres hautement expérimentales?

## 3. Les entreprises

Au cours des trois dernières décennies, l'aide des entreprises aux arts s'est accrue de façon dramatique. Non seulement celles-ci ont-elles augmenté leurs contributions générales, mais elles ont joué plus souvent le rôle de commanditaire. Dernièrement, plusieurs sociétés se sont même engagées dans des parrainages à long terme d'organismes artistiques.

- QUESTION 21:**
- a) Peut-on apporter aux entreprises des arguments convaincants touchant les avantages qu'elles peuvent retirer de l'aide aux arts?
  - b) Comment encourager les moyennes et petites entreprises à soutenir les arts?
  - c) Est-ce que l'aide aux arts des entreprises devrait être imputée principalement à leurs dépenses de mise en marché et de publicité?
  - d) Par quels moyens les entreprises peuvent-elles fournir aux arts plus de services professionnels gratuits en matière de collecte de fonds, de mise en marché, de comptabilité et de gestion?
  - e) Comment les membres des conseils d'administration des entreprises peuvent-ils aider les petits organismes artistiques à présenter plus efficacement leur demande d'aide aux comités des dons et du parrainage?

- f) Comment les conseils d'administration des petits organismes peuvent-ils recruter des membres plus efficaces?

D) LES POUVOIRS PUBLICS

C'est surtout grâce à l'accroissement des subventions publiques, particulièrement fédérales et provinciales, que les arts ont pu s'épanouir au Canada durant les quatre dernières décennies. Si l'on veut que ce progrès continue, il faut de toute évidence trouver d'autres fonds publics, tant dans les ministères et organismes publics intéressés aux arts que dans les ministères qui ne sont pas traditionnellement associés aux arts. En outre, beaucoup estiment qu'il est nécessaire que les municipalités soutiennent plus largement les arts.

- QUESTION 22:
- a) Par quels moyens peut-on le plus efficacement persuader les pouvoirs publics à tous les paliers d'intensifier leur aide aux arts?
  - b) Les arts devraient-ils être plus intimement liés au tourisme, au commerce, à l'emploi, et à l'expansion économique régionale? Si oui, les ministères responsables devraient-ils apporter une contribution financière plus importante au développement des arts?
  - c) En matière de financement des arts, quels rôles et quelles responsabilités conviennent le mieux aux divers paliers de gouvernement?
  - d) Comment promouvoir le plus efficacement l'expansion du financement municipal des arts?

#### **IV - INCITATIONS**

Pour élever le niveau de financement des arts, il faudra identifier et exploiter beaucoup d'autres sources. La modification de certaines méthodes et modalités existantes, particulièrement dans des secteurs comme la fiscalité et le bénévolat, et la création de programmes novateurs pourraient apporter des résultats positifs à cet égard.

##### **A) IMPÔT**

Les encouragements d'ordre fiscal sont parmi les principaux outils utilisés par le gouvernement pour stimuler l'activité du secteur privé. Plusieurs mesures fiscales, même si elles ne concernent pas exclusivement les arts, influent sur les contributions, tant en nature qu'en espèces, offertes aux organismes artistiques. Dans un certain nombre d'études, d'exposés et de rapports récents, on a suggéré différentes façons de modifier les mesures fiscales au bénéfice des arts.

- QUESTION 23:**
- a) Quelles modifications générales faut-il apporter aux lois fiscales - fédérales, provinciales et municipales - pour produire un accroissement de l'aide financière aux arts?
  - b) Les particuliers et les entreprises doivent-ils bénéficier de crédits d'impôt lorsqu'ils contribuent aux arts?
  - c) Doit-on imposer une taxe spéciale aux établissements commerciaux bénéficiant des retombées économiques des arts, et affecter aux arts l'argent ainsi perçu?
  - d) Quelles mesures fiscales encourageraient les particuliers et les sociétés à "investir" plus largement dans les arts d'interprétation, les arts visuels et la création littéraire?
  - e) Quelles modifications du système fiscal pourraient inciter les fondations à accroître le nombre et l'ampleur de leurs contributions aux arts?
  - f) Quels encouragements d'ordre fiscal contribueraient à:
    - i) élargir le public des arts?
    - ii) hausser le revenu des artistes?
    - iii) assurer une meilleure vente des produits artistiques?

- g) Devrait-il y avoir des mesures fiscales spéciales pour encourager les activités expérimentales?
- h) Faudrait-il offrir aux consommateurs des dégrèvements fiscaux les incitant à soutenir plus généreusement les arts?
- i) Faudrait-il décréter une exemption de l'impôt sur les plus-values dans le cas de titres ou d'oeuvres d'art donnés à des organismes artistiques? Les gains qui en résulteraient pour les arts compenseraient-ils les pertes fiscales du gouvernement?

- 0 -

## B) BÉNÉVOLAT

Le bénévolat constitue un vaste réservoir de main-d'oeuvre pour les arts. La plupart des bénévoles ne reçoivent pas ou très peu de rémunération et travaillent durant d'innombrables heures chaque année, à titre d'organiseurs, d'administrateurs, de collecteurs de fonds et de membres de conseils d'administration.

- QUESTION 24:**
- a) Devrait-on permettre aux bénévoles de déduire de leur revenu imposable une part des dépenses qu'ils font en faveur des arts?
  - b) Pourrait-on à l'avenir utiliser plus efficacement les services des bénévoles pour le développement et le financement des arts?

- 0 -

## C) FINANCEMENT CONJOINT

Il arrive souvent que le gouvernement de certaines provinces (et parfois le gouvernement fédéral) utilise une formule d'aide aux arts selon laquelle des fonds publics s'ajoutent aux dons obtenus du secteur privé.

- QUESTION 25:** Les pouvoirs publics devraient-ils avoir recours plus souvent et de façon plus efficace à ce genre de financement conjoint?

- 0 -



D) AUTRES POSSIBILITÉS

- QUESTION 26:**
- a) Comment encourager le mouvement ouvrier, et les syndicats en particulier, à augmenter leur contribution aux arts?
  - b) Le Canada a-t-il besoin d'une banque de développement des arts? Si oui, quelles en seraient les principales fonctions?
  - c) Une agence canadienne pour la mise en marché des arts augmenterait-elle la vente des produits artistiques canadiens au Canada et à l'étranger?
  - d) Comment les arts pourraient-ils bénéficier plus largement des successions, legs, fiducies, et autres?
  - e) Quelles autres activités et programmes novateurs pourraient aider à stimuler le financement des arts au Canada?
  - f) Quelles autres modifications pourrait-on apporter aux mécanismes de financement public et privé des arts?

**CONCLUSION: Tendances et besoins futurs des arts au Canada**

L'estimation des besoins des arts au Canada se fonde sur l'examen des dépenses artistiques. En ce qui concerne notre étude, nous croyons que le financement des besoins artistiques provient principalement des sources suivantes:

- a) le consommateur
- b) le secteur privé
- c) les pouvoirs publics
- d) les économies résultant d'une gestion efficace.

Nous avons donc l'intention d'étudier, de documenter et d'analyser ces sources en relation les unes avec les autres et de comparer l'évolution qu'elles ont connue, respectivement, au cours des dix dernières années, en nous fondant sur les tendances actuelles.

Nous chercherons ensuite à établir de quelle façon ces tendances pourraient se modifier si de nouvelles mesures fiscales et autres étaient adoptées.

En suscitant la discussion, nous espérons rassembler le plus de renseignements pertinents possible. Nous vous serions donc très reconnaissants de nous communiquer vos idées sur ces questions.

**Rappel: Nous vous rappelons que les réponses doivent nous parvenir le 15 décembre 1985 au plus tard.**

## **APPENDICE**

## MANDAT

1. Le secteur culturel est reconnu comme étant un élément vital de l'identité canadienne et une importante industrie par les possibilités de création d'emplois et de croissance économique qu'il offre. Sa vitalité soutenue dépend en partie de la disponibilité de ressources financières suffisantes. L'objectif fondamental du Groupe de travail est de trouver des moyens qui permettront de financer le secteur culturel du Canada avec plus d'efficacité.
2. Les sources de financement du secteur culturel comprennent les revenus gagnés, les dons privés et les subventions gouvernementales. Par l'intermédiaire de ses diverses agences culturelles, ses programmes de subventions et ses stimulants fiscaux, le gouvernement du Canada a joué un rôle de premier plan dans l'appui qui a été fourni à ce secteur. Bien qu'on prévoie que l'appui du gouvernement du Canada sera maintenu comme les mesures semblables qu'ont prises les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, le Groupe de travail devra proposer des moyens grâce auxquels le secteur privé sera encouragé à offrir davantage d'aide financière.
3. Le secteur culturel comprend un vaste éventail d'activités et d'organismes. Aux fins du mandat du Groupe de travail, ce sont les arts d'interprétation, les arts visuels et les activités littéraires qui recevront surtout l'attention.
4. Afin d'évaluer la situation du financement de la culture au Canada et les moyens possibles de l'améliorer, le Groupe de travail devra examiner:
  - a) l'envergure des sources de financement qui existent en ce moment au Canada pour le secteur culturel, les liens entre ces sources ainsi que les rôles respectifs des secteurs public et privé dans le financement de ce secteur;
  - b) la nature et l'efficacité des stimulants fiscaux et autres dont peuvent jouir en ce moment les groupes et les intervenants du secteur culturel, à l'égard du perfectionnement professionnel et de la création et l'offre des biens et services culturels;
  - c) la nature et l'efficacité des stimulants fiscaux et des autres dispositions dont peuvent jouir en ce moment les consommateurs et les bienfaiteurs des biens et services culturels, qu'il s'agisse de gouvernements, de sociétés ou de particuliers;

- d) le rôle que peuvent jouer les bénévoles pour assurer des services essentiels au secteur culturel, et les mesures qui peuvent être prises à leur égard;
  - e) les sources de crédits et la nature et l'efficacité des stimulants qui existent dans d'autres pays au profit du secteur culturel.
5. Le rapport du Groupe de travail comprendra une stratégie générale et contiendra des recommandations précises visant à rendre plus efficace le financement du secteur culturel au Canada, en tenant compte de la présente conjoncture économique et des compressions budgétaires en vigueur. Il devra porter notamment sur:
- a) la contribution globale optimale et l'apport respectif des sources de financement du secteur culturel au Canada ainsi que les rôles relatifs des secteurs public et privé dans le financement des activités et organisations culturelles;
  - b) les façons d'encourager le secteur privé à fournir d'avantage d'aide financière par, entre autres, des dons ainsi que l'achat de biens et services culturels;
  - c) les moyens grâce auxquels les organisations culturelles pourraient solliciter plus efficacement l'aide des particuliers, des sociétés et des fondations;
  - d) les rôles que devraient assumer les gouvernements et le secteur privé dans la promotion et la diffusion d'informations à l'occasion des manifestations culturelles tenues au Canada;
  - e) la répartition la plus appropriée des fonds publics entre les diverses activités et disciplines culturelles.
6. Le Groupe de travail sera composé de trois membres provenant du secteur privé. Il pourra tenir des audiences publiques ou consulter la population à sa guise, et il pourra faire appel aux spécialistes du ministère des Finances et du ministère des Communications. À la demande des ministres, le Groupe de travail pourra fournir des conseils sur des questions précises avant qu'il ne publie son rapport final et le présente aux ministres des Finances et des Communications, au plus tard le 30 juin 1986.

## Les membres du Groupe de travail

Né à Calgary, **M. Edmund C. Bovey** a fait ses études à Victoria (Colombie-Britannique). Il s'est joint à la Northern and Central Gas Corporation en 1964; il est devenu président de cette entreprise quelques années plus tard et a quitté ce poste en 1981. Il est présentement directeur et membre du conseil d'administration de la Norcen Energy Resources Limited, compagnie qui a succédé à la Northern and Central Gas Corporation.

À l'heure actuelle, M. Bovey est membre de conseils d'administration de nombreuses entreprises, telles que l'Abitibi-Price Inc., la Canada Packers Inc., la Banque canadienne impériale de commerce, la Hollinger Argus Limited, la MONY Life Insurance Company of Canada, les PPG Industries Inc. et PPG Industries Canada Ltd. Il a déjà été président de l'Association canadienne du gaz, et fait maintenant partie du Comité canadien sur les politiques économiques et du Service administratif canadien outre-mer, en plus d'exercer les fonctions de président du bureau des gouverneurs de l'Université de Guelph.

En outre, M. Bovey est membre du Musée des beaux-arts de l'Ontario et de sa Fondation, deux organismes dont il a déjà assuré la présidence. Il assume aussi les fonctions de vice-président du conseil du Roy Thompson Hall et du Ballet national du Canada, de président du conseil d'administration de l'hôpital Wellesley et de vice-président du Conseil international du Musée d'art moderne de New York. Il est aussi président de la Fédération canadienne et de la Fédération internationale des Amis des musées, et il a de plus été président du Conseil pour le monde des affaires et des arts.

Originaire de Toronto, **Mme Joan Chalmers** est diplômée en aménagement et décoration intérieurs du Ontario College of Art. Elle a d'abord oeuvré comme rédactrice, puis comme directrice artistique de plusieurs publications à Toronto et à Londres (Angleterre), pour ensuite revenir à Toronto à titre de décoratrice pour le compte des revues Chatelaine et Canadian Interiors.

Depuis 1967, Mme Chalmers s'est activement occupée de la mise sur pied d'un réseau de conseils s'intéressant aux créateurs d'objets faits main, principalement le Conseil de l'artisanat de l'Ontario, le Conseil canadien de l'artisanat et le Conseil mondial de l'artisanat.

Mme Chalmers est présidente du Woodlawn Arts Foundation, membre du conseil d'administration du Glenn Gould Memorial Foundation et du Young People's Theatre. Elle est membre titulaire honoraire du Ontario College of Art et membre honoraire du Conseil canadien de l'artisanat; elle a également reçu le prix du président du Conseil de l'artisanat de l'Ontario et le Diplôme d'honneur de la Conférence canadienne des arts pour sa contribution exceptionnelle au monde des arts au Canada.

**M. Michel Théroux** est un fiscaliste employé à titre d'associé par la firme Samson Bélair, de Montréal. Il a fait ses études à Montréal au Collège de l'Assomption, où il a obtenu un baccalauréat, et à l'École des hautes études commerciales qui lui a décerné des diplômes en commerce et en comptabilité. Il a enseigné par la suite pendant un an au département de comptabilité de cette dernière institution, avant de s'associer en 1971 à la firme Samson Bélair, où il s'est occupé de vérification et ensuite de fiscalité.

M. Théroux a été professeur en méthodes comptables pendant deux ans au département de génie industriel de l'École polytechnique de Montréal, après quoi il a enseigné à temps partiel, de 1972 à 1981, à l'École des hautes études commerciales. Il a également donné des cours de fiscalité dans le cadre d'un programme de perfectionnement dispensé par l'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut canadien des comptables agréés. Enfin, il a dirigé des cours, des séminaires et des conférences offerts aux membres et aux clients de la firme à laquelle il est présentement associé.

M. Théroux fait partie de plusieurs associations professionnelles, dont l'Ordre des comptables agréés du Québec, la Chambre des notaires du Québec, l'Association canadienne d'études fiscales et sa contrepartie québécoise, l'Association québécoise de planification fiscale et successorale.

**M. André Fortier** a été sous-secrétaire d'État adjoint responsable de l'élaboration des politiques culturelles fédérales de 1969 à 1972, directeur du Conseil des Arts du Canada de 1972 à 1975, sous-secrétaire d'État de 1975 à 1978. En outre, il a été le premier président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada jusqu'à sa retraite de la fonction publique en octobre 1982. Il est actuellement président d'une firme d'experts en gestion et politiques, Les Entreprises Cabys Ltée., spécialisée dans le domaine des arts. À titre d'expert-conseil, il a travaillé pour la Conférence canadienne des arts à l'élaboration d'une "troisième stratégie", et pour Statistique Canada au développement du programme fédéral de la statistique de la culture. Il est président du Comité consultatif national sur la statistique culturelle.

---